



JUGEMENTS DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

## *Les dirigeants de la Caisse nationale perdent leur sang froid*

***Le 28 janvier, le Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné à deux reprises les dirigeants de la CNCEP. Depuis, ceux-ci ont adopté un discours belliqueux et s'obstinent dans leurs intentions funestes. Leur aveuglement les conduit à tronquer les faits et à tenter de discréditer les syndicats opposants à leurs thèses.***

Dès mars 2001, la CNCEP a tourné le dos au dialogue social et a décidé de conclure avec quelques organisations minoritaires. Cela a conduit les syndicats majoritaires à exercer, conformément à la loi, leur droit d'opposition pour combattre l'entrée en vigueur des dispositions contestées.

### **Les faits sont têtus**

Fort contrariés dans leur volonté d'avancer à marche forcée, les dirigeants du Groupe nous ont alors assignés en justice pour tenter de contrer notre action. Ils ont, sur ce terrain aussi, échoué lamentablement et, dans un piteux remake de l'arroseur arrosé, ils se sont fait de surcroît, interdire de mettre en place les dispositions unilatérales, supposées les sortir du cul de sac où leur vanité les avait fourvoyés.

Très perturbés par ce revers, les dirigeants de la CNCEP essaient de réécrire l'histoire pour discréditer les organisations syndicales et leur faire porter la responsabilité de l'impasse sociale dans laquelle se trouve notre réseau.

Pour illustrer cette mauvaise foi patronale, il suffit de souligner que, dans les deux procès qu'ils viennent de perdre, ce sont bien nos dirigeants eux-mêmes qui avaient saisi les tribunaux (assignations des 15, 16, 17 et 18 juillet 2002, et des 19, 20, 21 et 22 août 2002), et non les syndicats. Pourtant, dans leur communication intranet « RH du 29 janvier », ils affirment le contraire sans vergogne, dans le but de nous diaboliser mais aussi et surtout d'échapper aux moqueries de la profession, après s'être amplement fait brocarder par la presse.

Ils affichent également leur volonté de persister dans la mise en place de leurs dispositifs : ayant nié le dialogue social et les prérogatives des partenaires sociaux, ils écartent d'un revers de main dédaigneux les décisions de justice.

***Les dirigeants de la CNCEP prétendent avoir raison, toujours, contre tout, contre tous.***

### **Hors du dialogue, point d'issue**

Après avoir mis à sac le contrat de travail collectif de 40.000 salariés, les dirigeants de la CNCEP vont-ils persister dans leur frénésie à emmener la profession dans le mur ?

Les directeurs du Groupe, ne pouvant plus dorénavant se réclamer des recommandations nationales déclarées illicites, vont-ils continuer à cautionner cette politique néfaste ?

Les uns et les autres se rendront-ils à l'évidente nécessité d'engager sans tarder le dialogue social ?

Le Syndicat Unifié est disponible, dès aujourd'hui, sur l'ensemble des dossiers, pour qu'enfin s'engagent de véritables négociations. Nous avons initié la constitution d'un front intersyndical. Une première réunion se tiendra le 4 février pour déterminer les actions nécessaires à la reconquête de notre contrat de travail.

***Nous appelons l'ensemble des salariés de la profession à exiger, avec nous, l'ouverture rapide de véritables négociations.***

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

